

Règlement

Marche Gourmande 08 Juin 2013

1. Thème de la manifestation : randonnée pédestre et repas.
2. Description : la randonnée gourmande offre la possibilité à un large public, d'effectuer une promenade d'une douzaine de kilomètres à travers les vignobles de Rosnay 85320. Les départs se feront entre 18H et 19H.
3. Organisateur : «*Luçon Basket Club*»
4. Participation se fait uniquement sur inscription avant le 1^{er} Juin, elle devient définitive à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement de 13 € par personne. Le nombre de participants est limité. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.
5. Equipement : prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et par sécurité prévoir des lampes de poches.
6. Conditions d'annulation :
 - du fait des organisateurs : en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) la marche serait annulée et le repas distribué. Dans l'hypothèse d'un nombre de participants insuffisant, la marche gourmande pourrait être annulée et les participants remboursés sur demande écrite ;
 - du fait des participants : en cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.
7. Responsabilité : L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.
8. Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.
9. Du fait de son inscription, le randonneur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
10. Chaque marcheur se verra remettre à son arrivée un plan détaillé de la randonnée et des lieux de ravitaillement ainsi que les tickets y ouvrant droit. Un numéro de portable vous sera communiqué (à joindre en cas d'urgence uniquement lors de la manifestation).
11. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.